

Toutes les Commandes sont prises à nos Conditions Générales de Vente.
 Pour les modèles utilitaires, nos prix comprennent la taxe de 2 %.

VÉHICULES UTILITAIRES

	Prix	Code
1°) Charge utile 250 kg. Châssis "190 S" (Impôt 5 CV.) 5 roues et pneus 10x48		
Camionnette populaire	10.900	EFTOL
2°) Charge utile 400 kg. Châssis 201 (Impôt 6 CV.) 5 roues et pneus 12x45		
Châssis nu pour marchandises	13.500	DEUCHASSIS
Camionnette	15.900	DEUTOLETTE
Boulangère	16.400	DEBOULANG
Fourgon de livraison	16.900	DEFOURGON
3°) Charge utile 750 kg. Châssis 201 T (Impôt 6 CV.) 5 roues avec : 2 pneus (AV) 12x45 et 3 pneus de 14x45		
Châssis nu	14.900	TECHASS
Châssis nu équipé	15.800	TECHEQ
Cabine sans plateau	17.400	TECABI
Cabine avec plateau } bas	18.000	TEPLABA
} surélevé	18.000	TEPLAO
Camionnette, capote repliable	19.250	TECAP
Camionnette bâchée	19.250	TEBACH
Fourgon de livraison	19.900	TEFOUR
Remorque pour voitures 201 T		
Charge utile 500 kg., 2 pneus de 12x45	3.000	REMO
4°) Charge utile 1200 kg. Châssis "1593", 6 cylindres (Impôt 11 CV.), 5 roues avec : 2 pneus (AV) 14x50 et 3 pneus de 30x5 H.P.		
Châssis nu	19.500	CHAUTIL
Châssis nu équipé	20.500	EQCHAUTIL
Cabine sans plateau	22.500	CABUTIL
Cabine avec plateau	23.500	PLATUTIL
Camionnette bâchée	24.900	BOIUTIL
Boulangère tôle	25.900	BOULUTIL
Fourgon de livraison	26.900	FOURUTIL

VENTE PAR PAIEMENTS ÉCHELONNÉS TYPES 201

MODÈLE	A 650 francs par mois		A 500 francs par mois		Nombre de traites
	Versement à la livraison	Excomptes frais agios	Versement à la livraison	Excomptes frais agios	
Coupe d'affaires 201	2.000	1.480	1.900	1.610	24
Coupe de Luxe 201	2.000	1.480	1.900	1.610	24
Cabriolet de Luxe "201 Confort"	2.000	1.480	1.900	1.610	24
Conduite inférieure "201"	2.000	1.480	1.900	1.610	24
Conduite inférieure Luxe 201	2.000	1.480	1.900	1.610	24
Topedo Luxe 201	2.000	1.480	1.900	1.610	24
Conduite inférieure Grand Luxe "201 Confort"	2.000	2.080	2.080	1.610	24
Chariot Grand Luxe "201 Confort"	2.000	2.080	2.080	1.610	24
Realiter sport "201 Confort"	2.000	2.080	2.080	1.610	24
Berline de voyage "201 Confort"	2.000	2.080	2.080	1.610	24
Berline décapotable "201 Confort"	2.000	2.080	2.080	1.610	24
Conduite inférieure Commerciale 201, 400 kg.	2.000	2.080	2.080	1.610	24
Topedo commercial 201, 400 kg.	2.000	2.080	2.080	1.610	24
Camionnette 400 kg.	2.000	2.080	2.080	1.610	24
Boulangère 400 kg.	2.000	2.080	2.080	1.610	24
Fourgon de livraison, 400 kg.	2.000	2.080	2.080	1.610	24
Cabine sans plateau 750 kg.	2.000	1.480	1.900	1.610	24
Cabine avec plateau 750 kg.	2.000	1.480	1.900	1.610	24
Camionnette bâchée 750 kg.	2.000	1.480	1.900	1.610	24
Camionnette bâchée 750 kg.	2.000	1.480	1.900	1.610	24
Fourgon de livraison 750 kg.	2.000	1.480	1.900	1.610	24
Conduite inférieure Faméale 201 T	2.000	1.480	1.900	1.610	24

TYPE 5 CV. Par mensualités

MODÈLE	Acquie à la commande	Versement à la livraison	Nombre de mensualités	Montant
Camionnette populaire	2.000	500	24	400

N.-B. — Toute demande d'ouverture de crédit donne lieu à un versement de Fr. 75, pour frais de constitution de dossier. Cette somme reste, dans tous les cas, acquise à la Société.

TARIF GÉNÉRAL DE VENTE

par Paiements échelonnés

TYPE	PRIX DU TARIF	Acompte à la Commande	Versement à la Livraison	12 Mensualités		15 Mensualités		18 Mensualités	
				Escompte Agios	Montant de chaque traite	Escompte Agios	Montant de chaque traite	Escompte Agios	Montant de chaque traite
TYPE 190 S - 5 CV.									
Camionnette populaire 250 kg.	10.900	2.000	725	640	685	745	545	865	455
TYPE 201									
Châssis nu 6 ^o / _o .	13.900	2.000	1.475	765	870	935	695	1.080	580
Coupé d'affaires	15.900	2.000	1.975	870	995	1.065	795	1.200	665
Coupé de Luxe	18.300	2.000	2.575	995	1.145	1.215	915	1.470	760
Cabriolet	19.900	2.000	2.975	1.080	1.245	1.320	995	1.530	830
Conduite Intérieure Standard	16.800	2.000	2.200	935	1.050	1.120	840	1.310	700
» » Normale	17.900	2.000	2.475	975	1.120	1.190	895	1.400	745
» » Luxe	19.400	2.000	2.850	1.095	1.210	1.290	970	1.475	810
Torpédo Luxe	15.900	2.000	1.975	870	995	1.065	795	1.200	665
Conduite Int. Commerciale 400 kg	18.500	2.000	2.625	1.035	1.155	1.230	925	1.455	770
Torpédo Commercial 400 kg	17.900	2.000	2.475	975	1.120	1.190	895	1.400	745
Châssis nu 2 ^o / _o 400 kg	13.500	2.000	1.375	745	845	910	675	1.105	560
Camionnette 400 kg.	15.900	2.000	1.975	870	995	1.065	795	1.200	665
Boulangère 400 kg.	16.400	2.000	2.100	915	1.025	1.095	820	1.250	685
Fourgon 400 kg	16.900	2.000	2.225	955	1.055	1.130	845	1.300	705
TYPE "201 CONFORT"									
Châssis nu 6 ^o / _o .	15.800	2.000	1.950	910	985	1.055	790	1.205	660
Conduite Intérieure Grand Luxe	22.800	2.000	3.700	1.250	1.425	1.505	1.140	1.760	950
Cabriolet Grand Luxe	23.400	2.000	3.850	1.310	1.460	1.540	1.170	1.805	975
Roadster Sport	23.500	2.000	3.875	1.270	1.470	1.550	1.175	1.800	980
Berline de Luxe, Toit fixe	24.500	2.000	4.125	1.350	1.530	1.610	1.225	1.900	1.020
Berline de Luxe décapotable	24.500	2.000	4.125	1.350	1.530	1.610	1.225	1.900	1.020
TYPE 201 T. - 750 kil.									
Châssis nu 2 ^o / _o .	14.900	2.000	1.725	850	930	1.000	745	1.180	620
» nu équipé	15.800	2.000	1.950	910	985	1.055	790	1.205	660
Cabine sans plateau.	17.400	2.000	2.350	935	1.090	1.160	870	1.355	725
» avec plateau	18.000	2.000	2.500	995	1.125	1.200	900	1.400	750
Camionnette à capote 750 kg.	19.250	2.000	2.815	1.090	1.200	1.310	960	1.525	800
» bâchée 750 kg	19.250	2.000	2.815	1.090	1.200	1.310	960	1.525	800
Fourgon de livraison 750 kg	19.900	2.000	2.975	1.080	1.245	1.320	995	1.530	830
Conduite Intérieure mixte	23.900	2.000	3.975	1.290	1.495	1.575	1.195	1.855	995
12 CV. - 6 Cyl.									
TYPE 183									
Châssis nu	21.000	2.000	3.250	1.185	1.310	1.390	1.050	1.625	875
Torpédo tourisme.	34.500	2.000	6.625	1.875	2.155	2.250	1.725	2.685	1.435
Conduite Intér. Grand Luxe	39.800	2.000	7.950	2.170	2.485	2.590	1.990	3.000	1.660
Faux Cabriolet 4 places.	39.800	2.000	7.950	2.170	2.485	2.590	1.990	3.000	1.660
Cabriolet Grand Luxe.	39.800	2.000	7.950	2.170	2.485	2.590	1.990	3.000	1.660
12 CV. - 6 Cyl.									
TYPE 1593 - 1200 kil.									
Châssis nu	19.500	2.000	2.875	1.060	1.220	1.295	975	1.555	810
Châssis nu équipé	20.500	2.000	3.125	1.140	1.280	1.355	1.025	1.575	855
Cabine sans plateau.	22.500	2.000	3.625	1.245	1.405	1.485	1.125	1.785	935
» avec plateau.	23.500	2.000	3.875	1.270	1.470	1.550	1.175	1.800	980
Camionnette 1200 kg.	24.900	2.000	4.225	1.360	1.560	1.640	1.245	1.875	1.040
Boulangère 1200 kg.	25.900	2.000	4.475	1.395	1.620	1.700	1.295	1.990	1.080
Fourgon 1200 kg.	26.900	2.000	4.725	1.480	1.680	1.765	1.345	2.085	1.120

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Pour faciliter les opérations administratives de la livraison, nous demandons instamment à nos clients de ne pas prendre livraison eux-mêmes à nos entrepôts des véhicules commandés par eux, mais d'en laisser soin à celui de nos concessionnaires ou agents auquel ils ont passé commande.

1° Nos tarifs, catalogues et notices ne peuvent être considérés comme une offre ferme des modèles qu'ils décrivent et les commandes ne nous engagent qu'après ratification de notre part ; elles ne prennent date, pour la livraison, qu'après versement de l'acompte spécifié à la commande.

Ce versement ne comporte nullement, pour l'acheteur, la faculté de se dédire de sa commande moyennant l'abandon de son acompte qui, en cas d'annulation de l'ordre, nous reste acquis à titre d'indemnité, nous réserve de tous nos droits, à moins que l'acheteur ne se trouve dans un des cas ci-dessous visés (majoration de plus de 15 %, retard de plus de trois mois sur le délai indiqué à la commande). Le paiement du solde doit être effectué avant la livraison ou l'expédition de l'usine.

Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur, qui traite avec notre concessionnaire ou avec nous et ne peut être cédé sans notre accord.

Nos concessionnaires, n'étant pas nos mandataires, sont seuls responsables, vis-à-vis de leurs clients, de tous engagements pris par eux. Les engagements pris par nos voyageurs et vendeurs ne sont valables qu'autant qu'ils sont ratifiés par nous. Il leur est interdit d'apporter un changement quelconque à nos conditions de vente.

Étant donnée l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons au sujet du prix des matières premières et de la main-d'œuvre et les fluctuations qui peuvent se produire entre la passation de l'ordre et son exécution, les prix figurant sur nos tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif, le prix appliqué étant celui en vigueur au jour de la livraison. L'acheteur bénéficie de la baisse ou subit la hausse. Dans le cas où cette dernière excéderait 15 % du prix en vigueur au jour de la commande, il pourrait annuler son ordre, au plus tard, le lendemain du jour de la réception de l'avis de mise à la disposition du véhicule, et l'acompte versé lui sera remboursé sans intérêts.

D'autre part, le bénéfice de la baisse n'est pas applicable dans le cas de vente avec reprise prévu au paragraphe 4 ci-après.

3° En raison de la variété des circonstances qui peuvent influer sur la production, la date de livraison n'est donnée qu'à titre indicatif, étant entendu que nous ferons toujours notre possible pour livrer à cette date, mais que nous nous réservons, à partir de la date dite, une marge de trois mois. Ces trois mois écoulés, le client qui n'aura pas eu livraison, pourra nous mettre en demeure de livrer et, quinze jours seulement après cette mise en demeure, demander la réalisation de sa commande. La réalisation entraînera simplement pour nous l'obligation de restituer l'acompte versé, sans intérêts ni indemnité. Si l'exécution est demandée il ne sera pas d'obligés moratoires.

Toutefois, si dans ce délai de trois mois, une voiture du type demandé, mais dont la peinture ou la garniture intérieure ne serait pas celle stipulée à la commande est offerte à l'acheteur, celui-ci ne pourra pas se prévaloir du droit de réalisation ci-dessus. Enfin, ce délai pourrait être prorogé d'une durée égale en cas de force majeure, de grève, d'incendie, d'inondations, etc...

4° Lorsque le bon de commande stipule la reprise d'une voiture d'occasion, cette reprise est subordonnée à la livraison d'une voiture neuve. Par suite, il est formellement convenu que la réalisation, pour quelque cause que ce soit, annule de plano l'obligation pour le concessionnaire ou l'agent d'effectuer la reprise, celle-ci n'étant, en définitive, qu'un paiement partiel en nature de la voiture neuve.

D'autre part, en cas de réalisation de la commande du fait de l'acheteur, le concessionnaire ou l'agent, si la voiture d'occasion est alors en sa possession, devra la rendre à l'acheteur sans que ce dernier puisse lui réclamer de dommages-intérêts pour usage du véhicule, privation ou toute autre cause ; si, au moment de la réalisation, la voiture de reprise avait été vendue par le concessionnaire ou l'agent, ce dernier sera seulement tenu de rembourser le prix justifié sur facture auquel il l'aurait revendue, sous déduction d'une commission de 5 % et du montant des impôts et frais afférents à la revente du véhicule d'occasion.

5° Tout acheteur prevenu de l'achèvement de son châssis ou de sa voiture, doit régler le solde du prix et prendre livraison du véhicule dans les cinq jours ; passé ce délai, il lui sera compté 15 francs par jour pour frais de garage. Nous nous réservons, en outre, le droit soit de disposer de la voiture en faveur d'un autre client et d'en reporter la livraison à une date ultérieure, soit d'annuler la commande sous réserve de tous nos droits, auquel cas l'acompte versé nous restera acquis à titre de dommages-intérêts, sans préjudice des dommages-intérêts complémentaires qui pourraient être dus.

Notre responsabilité se trouve déchargée par la prise en charge des véhicules ou par l'ordre d'expédition.

6° Nous nous réservons la faculté d'apporter à nos modèles de châssis et de carrosseries toutes modifications, suppressions et améliorations que nous jugerions désirables, sans obligation pour nous d'apporter ces modifications aux véhicules des mêmes modèles précédemment livrés.

7° Nos véhicules sont garantis pendant six mois à dater du jour de la délivrance des procès-verbaux des Mines par nous, contre tout vice de construction ou défaut de matière, mais nous ne répondons pas d'une avarie résultant d'une négligence, d'une mauvaise utilisation de la voiture, d'une surcharge même passagère, ou de l'inexpérience du conducteur.

La garantie se borne à l'échange pur et simple de la partie reconnue défectueuse par nous ou à sa remise en état, à notre convenance, les pièces étant livrées dans nos Usines, sans que nous ayons à participer en aucune manière aux frais de main-d'œuvre occasionnés par le démontage et le remontage, ni aux frais et conséquences de l'immobilisation du véhicule.

Nous déclinons toute responsabilité à raison des vices ou défauts pouvant exister dans les articles fabriqués par nous, notamment à raison des accidents de personnes ou de choses qui en résulteraient, ou lorsqu'une de nos voitures aura été transformée, modifiée ou réparée en dehors de nos ateliers.

Les échanges ou les remises en état de pièces livrés au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

La garantie ne s'étend ni aux organes de nos voitures qui portent la marque de nos fournisseurs, ni aux accessoires, ni aux pneumatiques.

8° Nos prix s'entendent nets pour châssis ou voitures, non emballés, pris à nos Usines ; nous nous réservons de réclamer des dommages-intérêts à toute personne qui vendrait ou offrirait des véhicules neufs de notre marque à des prix autres que ceux portés sur le catalogue en raison du préjudice que ce fait peut nous causer.

En outre tout véhicule vendu, soit au comptant soit à crédit, au-dessous du prix porté au tarif en cours, qu'il s'agisse d'un rabais quelconque en nature ou en espèces, ne pourra, en aucun cas, bénéficier de la garantie prévue à l'article 7 ci-dessus.

9° Nos concessionnaires et nos clients s'entendent, en acceptant nos conditions générales de vente, de faire figurer directement ou indirectement, notamment par l'intermédiaire d'agents, de sous-agents ou de carrossiers, les véhicules de notre marque dans les Expositions, Courses, ou Concours, sans autorisation spéciale de notre part. Ils s'entendent également de faire toute publicité quelconque concernant les roids, records ou performances ayant pour but de mettre en relief la vitesse, la consommation ou les qualités de nos véhicules.

10° En cas de vente de châssis nus, nous engageons nos clients, nos concessionnaires et agents et les carrossiers qui établissent des caisses pour ces châssis, à bien consulter nos schémas et les instructions relatives au montage des carrosseries et à passer qu'ils ont bien le schéma qui se réfère au numéro du châssis qui leur est vendu. Nous déclinons toute responsabilité en cas de mauvaise application.

11° En cas de contestation quelconque relative à l'exécution d'une commande ou à l'application de la garantie des voitures, les Tribunaux de la Seine seront seuls compétents, de convention expresse, même en cas de demande incidente, de demande en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu du contrat civil ou commercial, ou d'une action fondée sur un quasi-délit par application des articles 1382 et suivants du Code Civil. Les divers modes d'expédition ou de paiement, nos dispositions, acceptations de règlement ou expéditions contre remboursement, ainsi que le lieu de livraison, ne peuvent opérer ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Toutefois, la faculté est réservée à nos Concessionnaires et Agents d'assigner leurs clients devant les Tribunaux dont dépend le Siège Social du Concessionnaire ou de l'Agent. Dans le cas où cette dernière faculté serait exercée, le client ne pourra engager aucune demande, même par voie de demande reconventionnelle, ailleurs que devant les Tribunaux compétents de la Seine.